



Projeteur/projeteuse en technique du bâtiment : ventilation

« QU'EST-CE QUI EST PLUS IMPORTANT QUE L'AIR QUE TU RESPIRES ?... »

Nouveau	« tu dois souvent t'adapter aux dernières nouveautés technologiques... »
Débrouillard	« quand le chef n'est pas là, il faut prendre des décisions... »
Organisé	« si tu n'as pas de méthode de travail, tu n'avances pas... »
Contact	« un jour c'est moi qui ai organisé une séance de chantier... »
Diversifié	« chaque projet a sa particularité... »
Magique	« et l'air frais arrive dans les bureaux... »

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Test d'aptitudes recommandé, organisé par l'AVCV

Durée de l'apprentissage

- 4 ans

Formation pratique

- 4 jours par semaine dans un bureau technique d'une entreprise ou dans un bureau d'ingénieur

Cours professionnels

- 1 jour par semaine

Cours interentreprises

- 32 jours répartis sur les 7 premiers semestres de formation

Salaire mensuel indicatif

- 1ère année CHF 700.-
- 2ème année CHF 900.-
- 3ème année CHF 1'100.-
- 4ème année CHF 1'300.-

Titre obtenu en fin de formation

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de projeteur en technique du bâtiment ventilation

Formations supérieures

- Diplôme fédéral
- Formation ES/HES

Portrait

Au bureau technique

- Estimation et calcul des besoins d'une installation de ventilation
- Exécution des avant-projets et des dessins des plans de montage

Sur le chantier

- Discussion avec le personnel de montage, l'architecte et le directeur des travaux
- Contrôle des travaux sur le chantier
- Participation aux séances de chantier et de travail du personnel
- Supervision de la mise en service de l'installation et des tests techniques de fonctionnement

Quels talents

- Esprit mathématique et technique
- Esprit logique et méthodique
- Sens de l'organisation, autonomie
- Goût pour l'informatique (DAO)

Professions voisines

- Constructeur d'installations de ventilation CFC
- Projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC

Association professionnelle

Association vaudoise des
installateurs de chauffage et
ventilation
Rue du Maupas 34
1004 Lausanne

Tél: 021 647 24 25
Email: avcv@sgip.ch
Site internet: www.mevauba.ch

Informations complémentaires

Portail suisse de l'orientation
scolaire et professionnelle :
www.orientation.ch

DGEP-Direction générale de l'en-
seignement postobligatoire :
www.vd.ch/apprentissage

Association suisse et liechten-
steinoise de la technique du bâti-
ment (suissetec) :
www.suissetec.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
SEFRI :
www.sbf.admin.ch

Dans le détail

Quelles sont les tâches que le patron me confie

Le projeteur en technique du bâtiment ventilation contribue à la réalisation de projets d'installations, parfois complexes, destinées à l'aspiration des poussières ou des gaz, à la climatisation, au traitement de l'air, au séchage, etc. Il dessine, calcule, négocie avec les fournisseurs d'équipements. Il planifie le travail des constructeurs d'installations de ventilation, conseille les maîtres d'oeuvre, ou leur mandataire, sur le choix des systèmes et du matériel.

Ses principales activités consistent à :

Au bureau technique

- Examiner les plans du bâtiment à construire ou à transformer, en discuter avec le mandataire.
- Exposer les solutions possibles, conseiller le choix d'un système de ventilation favorisant le recours aux énergies renouvelables et les récupérateurs d'énergie et respectant les normes en vigueur.
- Réaliser, à l'aide de logiciels appropriés, des dessins d'installations de ventilation, en tenant compte des normes et exigences techniques ainsi que des lois sur le travail (hygiène) et sur la protection de l'environnement.
- Déterminer la longueur du réseau, le diamètre des conduits, le type de tableau de commande et les systèmes de sécurité.
- Calculer la puissance de l'installation en fonction des besoins en flux d'air.
- Consulter les catalogues ou les sites Internet des fournisseurs d'équipement, négocier les prix.
- Rédiger des offres avec description des prestations et évaluation des coûts.
- Etablir la liste du matériel et des machines ainsi que les plans d'exécution pour l'atelier et le montage.
- Elaborer les instructions de service et les directives techniques.
- Contrôler les factures et établir le décompte final.
- Répertoire, classer ou archiver les dossiers.

Sur le chantier

- Assister aux séances de chantiers, coordonner le travail de l'équipe des constructeurs d'installations de ventilation avec celui des autres professionnels du bâtiment ; faire observer les délais et l'exécution de l'ouvrage en respectant le contrat.
- Métrier, tracer des repères, vérifier le travail de maçonnerie conformément aux plans fournis ; définir les percements nécessaires.
- Vérifier l'installation finie, procéder aux essais.
- Remettre l'installation, avec les instructions de service, au propriétaire ou à son mandataire.